



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Indemnisation des agriculteurs de Dordogne victimes de la grêle

Question écrite n° 1459

Texte de la question

M. Serge Muller attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur l'insuffisance des préconisations de la mission flash lancée par son ministère à la suite des violents épisodes de grêle qui ont frappé la Dordogne en juin 2022. En effet, cette mission flash a préconisé le déblocage d'une enveloppe de 40 millions d'euros répartis entre 14 départements et dont seulement 900 000 euros seront fléchés vers les agriculteurs et viticulteurs de Dordogne. Ce montant est particulièrement faible et représente à peine 3 % des 25 millions d'euros de dégâts recensés à l'échelle du département. La situation est pourtant extrêmement critique à l'heure où près de 5 000 hectares ont été détruits à 100 %. Nombreux sont ceux qui ont perdu le fruit de mois de travail et doivent repartir de zéro. Les professionnels concernés vont devoir faire face à la perte de tout ou partie de leur production, à sa reconstitution, au remplacement de matériels et de véhicules endommagés et la remise en état des bâtiments, sans compter d'éventuelles opérations de désamiantage des toitures endommagées ; le tout avec une trésorerie exsangue et dans des contextes d'inflation galopante et de sécheresse qui n'améliorent évidemment pas leur situation. Le désespoir gagne les campagnes et beaucoup craignent de ne pas pouvoir se relever de cette catastrophe climatique sans une plus forte solidarité du Gouvernement. À ce titre, le plafonnement à hauteur de 5 000 euros d'indemnisation par exploitation a été vécu comme une marque de mépris du Gouvernement pour des professionnels dont les dégâts sur les exploitations montent parfois à plusieurs centaines de milliers d'euros. Aussi, il lui demande de revoir à la hausse le budget dédié aux indemnisations des agriculteurs victimes de ces intempéries.

Données clés

Auteur : [M. Serge Muller](#)

Circonscription : Dordogne (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1459

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : Agriculture et souveraineté alimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 septembre 2022](#), page 4171

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)